



COVID-19

Protocole sanitaire de fonctionnement des équipements sportifs couverts (ERP de type X) et de plein air (ERP de type PA), ainsi que d'autres locaux accueillant des pratiques sportives, en direction des utilisateurs - Version 9 -

Le présent protocole sanitaire s'appuie sur les instructions et recommandations gouvernementales permettant un fonctionnement progressif et optimisé de nos installations sportives, et autres locaux accueillant des activités sportives, compte tenu de la permanence du risque sanitaire.

Ce protocole concerne :
le parc des sports des Maisons Rouges,
le gymnase Clemenceau,
le gymnase Félix Faure,
le dojo René Decroix,
la salle d'activités du parc des sports,
la salle de la Garenne,
le préau couvert de l'école élémentaire Henri Cahn,

Toute activité physique et sportive organisée dans ces équipements et locaux est soumise aux restrictions suivantes :

- À l'intérieur de l'équipement, le port du masque pour toute personne à partir de 11 ans est obligatoire, sauf lors de la pratique sportive ;
 - concernant le public (visiteurs et spectateurs) et le personnel communal (gardien et autres), le port du masque est obligatoire durant les heures d'ouverture au public et dans tous les locaux et espaces de l'équipement,
 - concernant les pratiquants, le port du masque est obligatoire juste avant et juste après la pratique sportive.
- Les terrains et plateaux de jeu peuvent accueillir plus de 10 personnes en simultanée (pratiquants et public compris) sous réserve :
 - de respecter scrupuleusement les gestes barrières nationaux, tels qu'affichés au sein de l'équipement,
 - de respecter, lors de la pratique des activités physiques et sportives, une distance interpersonnelle de deux mètres, sauf lorsque par sa nature même l'activité physique et sportive ne le permet pas.
- Traçabilité des entrées : Chaque visiteur (pratiquant et public) devra s'identifier et remplir un registre, à son arrivée et à son départ de l'équipement - *Ne concerne pas le parc des sports, la salle de la Garenne et le préau de l'école H. Cahn ;*

- La désinfection des mains à l'arrivée dans l'équipement est demandée (installation de distributeurs de gel hydroalcoolique dans les halls d'entrées) - *Ne concerne pas le parc des sports, la salle de la Garenne et le préau de l'école H. Cahn* ;
- L'accès aux vestiaires et aux douches restent interdits ;
- Chaque pratiquant devra venir en tenue de sport et avec un sac comprenant une bouteille ou gourde d'eau marquée à son nom, sa propre serviette et des chaussures de sports spécifiques à la pratique de l'activité au sein de l'équipement ;
- Une zone de dépose des sacs personnels sera aménagée sur le plateau de jeu à la vue et sous la responsabilité de chaque pratiquants - *Ne concerne pas le parc des sports, la salle de la Garenne et le préau de l'école H. Cahn* ;
- Pour chaque discipline, le respect strict des protocoles et recommandations de pratique sportive édictés par leur fédération est exigé ;
- L'organisation de la pratique sportive et du respect les règles sanitaires qui s'y rattachent restent sous l'entière responsabilité des associations utilisatrices ;
- La désinfection du matériel sportif utilisé (y compris des produits) reste à la charge des pratiquants et des associations ;
- Dès la fin de leurs créneaux (séances) sportifs, comprenant la désinfection de leurs matériels sportifs, les pratiquants devront quitter les lieux ;
- L'accès aux gradins et aux tribunes (si ils existent) est autorisé sous réserve du port du masque (obligatoire) et de laisser 1 mètre (soit un siège) entre chaque personne ou groupe de moins de 10 personnes déjà constitué (ayant réservé ensemble) ;
- Le rassemblement de personnes avant et après chaque créneaux d'utilisation, dans les halls d'entrées, sur les parvis d'entrées, sur les parkings et sur la voie publique devant l'équipement, est interdit ;
- L'ouverture et la tenue d'une buvette est interdite.

Désinfection des locaux :

- Se référer aux au protocole de désinfection et d'entretien des locaux des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives, disponible auprès du gardien de l'équipement (hormis pour la salle de la garenne).

Le service des sports

Ce protocole peut être à tout moment réactualisé selon les dernières instructions et recommandations gouvernementales